

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.2.- Directeur des systèmes et réseaux d'information

Définition synthétique

*Conduit la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de systèmes et réseaux d'information et de communication arrêtées par les directions générales ou les établissements publics du Ministère*

Activités principales

- Définir et superviser la politique des systèmes d'information et de communication et la mettre en œuvre
- Concevoir et mettre en œuvre des produits, des services et des prestations
- Animer et encadrer les services relevant de la direction
- Être chargé de la représentation interne et externe de la direction
- Contrôler le suivi et l'avancement des projets sensibles
- Superviser et valider les dispositifs administratifs et financiers
- Maintenir en condition opérationnelle des systèmes et réseaux d'information et de communication

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires